

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 17 mars 2022

Date convocation : le 14 mars 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le dix-sept mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 7

Étaient présents : MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Sébastien CARRARA, Rachid KALAI et MME Catherine TAVARES.

Absent excusé : M Jean-Pierre BARON et MMES Pascale BONHOMME, Muriel DOUBET.

Absent : M Marcel HECQUET.

Madame Catherine TAVARES est nommée secrétaire de séance.

05-2022 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations selon le principe suivant :
Un montant fixe de 100€ par association, +100€ par manifestation réalisée en 2022 (versée en 2023).

Association	Subvention 2022
Coopérative scolaire	400€ (montant forfaitaire) + 12x70€= 840€ (voyage scolaire) = 1 240€
Crinquieurs du Mont Ganelon	100€ (montant forfaitaire)
Harmonie de Bienville	100€ (montant forfaitaire)
Société de chasse	100€ (montant forfaitaire)
Association de pêche	100€ (montant forfaitaire)
APAB	100€ (montant forfaitaire)
Souvenirs Français	20€
TOTAL 2022	1 760€

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2022 en section de fonctionnement (article 65748).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 7 voix,
DÉCIDE d'approuver les montants de subventions pour l'année 2022.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Le Maire, Claude DUPRONT

